



COMMUNE D'ANGEOT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 29 JUIN 2023**

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 7

Par suite d'une convocation en date du 22 juin 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 29 juin 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.

✓ A donné procuration : Stéphane NAEGEL à Bernadette MARTINATO.

✓ Étaient excusés : Pauline DONNA, Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2023-27
PROJET ÉOLIEN

Le maire rappelle au conseil municipal les propositions de plusieurs entreprises pour développer un projet d'installation d'éoliennes sur la commune. En effet, 4 entreprises ont été reçues en mairie afin de présenter leurs offres techniques et financières.

Il propose d'échanger sur ce sujet, d'émettre un avis sur la poursuite ou non de ce projet et éventuellement de choisir l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide avec 6 voix pour et 1 contre :

- D'émettre un avis favorable pour poursuivre le projet, seulement si les éoliennes sont implantées sur des terrains communaux et à proximité de la RD83 (et non au Haut-Bois).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide avec 5 voix pour et 2 abstentions :

- De choisir l'entreprise Total Energies pour développer ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30 juin 2023, et de la publication le 30 juin 2023.

Le Maire,
Michel NARDIN

